

Remise du don de la Fondation Saint Matthieu à l'École Jeanne d'arc à Forcalquier

Vendredi 12 septembre, après la réunion générale de rentrée, a eu lieu **la remise officielle du don de la fondation St Matthieu à notre école.**

La Fondation St Matthieu, créée en 2010, a pour but d'aider à financer les travaux de rénovation des écoles de l'Enseignement Catholique.

Son budget provient seulement de dons.

En 2012, une antenne de la fondation pour l'inter Diocèse d'Aix -Digne - Gap s'est développée.

M. VERDIN, responsable de cette antenne, est venu à notre Assemblée Générale d'OGEC et a proposé à la Fondation St Matthieu d'aider notre école à financer le changement des fenêtres et portes des classes CP et CE2.



M. VINCENTI, Le Directeur Diocésain

M. LHOMME, représentant de la Fondation ST Matthieu,

M. VERDIN, responsable de la Fondation Saint Matthieu d'Aix-Digne **et**

M. VINCENTI, **Directeur Interdiocésain**,

sont donc venus nous remettre un chèque de **5000 euros**.

de gauche à droite :

Mme DE ROCHE, Présidente de l'OGEC,

M. LHOMME, Fondation St Matthieu Paris,

Mme PLAIDY, Directrice de l'école et

M. VERDIN, Fondation St Matthieu Aix-Arles-

Digne

Nous les remercions donc vivement car c'est grâce à cette somme que nous avons pu effectuer les travaux !





Un merci particulier à chacun :

- à **M. LHOMME** pour s'être déplacé de Paris,
- à **M. VERDIN** pour s'être occupé spécialement de ce don,
- à **M. VINCENTI** pour l'intérêt qu'il porte à notre école :
son discours nous a beaucoup touchés !

- et bien sûr, à **l'OGEC**, pour son investissement dans l'école,
- ainsi qu'au Père **JANNINI** qui nous a honoré de sa présence.

Le Père Christophe DISDIER- CHAVE,
Sœur Nicole-Marie ROLAND, représentante de la Congrégation "Les Sœurs de la Charité", propriétaire de nos locaux, et
le Maire, M. CASTANER,
se sont excusés : ils n'ont malheureusement pas pu se joindre à nous....

Nous en profitons pour vous rappeler que vous pouvez, vous aussi, effectuer un don à cette fondation, d'autant que 66% de votre don est déductible de vos impôts !